

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

## SARL 123 GOBELINS

57 59 rue DE LYON  
75012 PARIS

APE : 4332A  
Siret : 35153745100020

certifié conforme



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 123 GOBELINS						Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 123 092	FB		FC	1 123 092		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	53 540	FH		FI	53 540		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 176 633	FK		FL	1 176 633		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 176 633	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	307 255		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 6 708)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	328 178		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 560		
	Salaires et traitements*					FY	329 015		
	Charges sociales (10)					FZ	130 626		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	738	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	753			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 099 419		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	77 214		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	100 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	100 000		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	100 000		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	177 214		

certifié conforme

[Signature]

Désignation de l'entreprise		SARL 123 GOBELINS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 868	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 576	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	3 444	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 3 444 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	17 217	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 276 633	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 120 080	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	156 552	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	730	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>			
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 868		
Autres charges				1 576		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

**COMPTES ANNUELS**

**2022**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**SARL 123 GOBELINS**

57 59 rue DE LYON  
75012 PARIS

APE : 4332A  
Siret : 35153745100020

*certifié conforme*



**COMPTES ANNUELS**

**2022**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

certifié conforme  


## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 123 GOBELINS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 567 002 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 156 553 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2018-01 du 20 avril 2018, n°2018-02 du 6 juillet 2018 et n°2018-07 du 10 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Evènements postérieurs à la clôture :

#### Situation Ukraine / Russie

A la date de l'établissement du présent rapport, les évènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et en particulier la crise sanitaire et la situation Ukraine / Russie ne sont pas de nature à modifier significativement la substance des états financiers tel qu'arrêtés.

### Faits Marquants de l'exercice

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 **Règles et méthodes comptables**

---

**Détail des charges à payer**

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	22 053,00
Primes de Bilan à Payer	52 200,00
Ch Sociales s/congés à payer	8 821,00
Ch Sociales s/Primes de Bilan	20 880,00
Taxe d apprentissage	479,00
Taxe sur Ameublement CAP	250,00
Charges à payer Electricité	353,73
Charges à payer Charges Locatives	40,00
Charges à payer Prestat Administrat	2 830,00
Charges à payer Honoraires	2 150,00
<b>Total</b>	<b>110 056,73</b>

**Détail des charges constatées d'avances**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca Locations	14 216,55		
Cca Assurances	5 210,29		
Cca Médecine du Travail	450,00		
<b>Total</b>	<b>19 876,84</b>		

**COMPTES ANNUELS**

**2022**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**SARL 123 GOBELINS**

57 59 rue DE LYON  
75012 PARIS

APE : 4332A  
Siret : 35153745100020

*certifié conforme*



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 123 GOBELINS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		57 59 rue DE LYON 75012 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 1 5 3 7 4 5 1 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 680	AG	24 680	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	30 369	AU	27 904	2 465
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	65 250	CV		65 250
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	13 360	BI		13 360	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	133 660	BK	52 584	81 076	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	12 914	BU	4 627	8 287
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	34 224	BY		34 224
		Autres créances (3)	BZ	11 924	CA		11 924
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	411 612	CG		411 612	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19 876	CI		19 876	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	490 553	CK	4 627	485 926	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	624 214	1A	57 212	567 002	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

*Certifié conforme*  
*[Signature]*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 123 GOBELINS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000 .....)	DA			8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> ..... )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> ..... )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> ..... )	DG			
	Report à nouveau	DH			83 185
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			156 552
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			248 537
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> ..... )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			93 721
	Dettes fiscales et sociales	DY			148 482
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			76 260
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC			318 464	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			567 002	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			318 464	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## « 1.2.3 GOBELINS »

Société A Responsabilité Limitée

Capital social : 8.000 €

Siège social : 57-59, rue de Lyon – 75012 PARIS

351 537 451 R.C.S. PARIS

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

*COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022*

Origine :

- résultat bénéficiaire de l'exercice.....156.552,75 €

Affectation proposée :

- poste « report à nouveau » la somme de.....16.552,75 €  
- distribution aux Associés d'un dividende de  
280,00 € par part sociale, soit la somme de .....140.000,00 €

Total égal au bénéfice de l'exercice : 156.552,75 €

*certifiée conforme*

« Certifiée conforme »  
Monsieur Sébastien CAPEL  
Gérant



## « 1.2.3 GOBELINS »

Société A Responsabilité Limitée  
Capital social : 8.000 €  
Siège social : 57-59, rue de Lyon – 75012 PARIS  
351 537 451 R.C.S. PARIS

### **RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023**

#### *COMPTES DE L’EXERCICE CLOS LE 31/12/2022*

L’Assemblée Générale constate que les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice net comptable de 156.552,75 euros qu’elle décide d’affecter ainsi qu’il suit, étant précisé que la réserve légale est dotée à son maximum statutaire et légal :

- poste « report à nouveau » la somme de.....16.552,75 €  
- distribution aux Associés d’un dividende de  
280,00 € par part sociale, soit la somme de .....140.000,00 €

Total égal au bénéfice de l’exercice : 156.552,75 €

Après affectation, le compte « report à nouveau » créditeur d’une somme de 83.185,18 €, s’établira à la somme de 99.737,93 €.

La mise en paiement des dividendes aura lieu au siège social à compter de ce jour dans le délai légal.

L’Assemblée Générale prend acte que sur ce dividende, il sera retenu par la Société, en sa qualité d’établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %.

L’Assemblée Générale prend également acte que les associés, personnes physiques, qui le souhaitent, pourront opter pour l’imposition de leurs dividendes au barème progressif de l’impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l’abattement de 40 % prévu à l’article 158, 3, 2°, du Code général des impôts. L’Assemblée précise que cette option devra être globale, c’est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l’associé.

*Cette résolution est adoptée à l’unanimité.*

Pour satisfaire aux dispositions légales, l'Assemblée Générale rappelle le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices :

**Exercice clos le :                    Distribution globale :**

31/12/2019 :	60.000,00 €
31/12/2020 :	100.000,00 €
31/12/2021 :	100.000,00 €

*certifiée conforme*

« Certifiée conforme »  
Monsieur Sébastien CAPEL  
Gérant

